

REIGNAC-SUR-INDRE, le 01 février 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le Lundi 06 février 2023 à 19h00.

- Loyer commercial du local sis 1 rue du Gué Romain à Reignac-sur-Indre
- Choix des entreprises pour la réhabilitation d'un local communal de stockage de matériel
- Choix des entreprises pour les travaux de voirie : Aménagement de la rue du Mail (V. C. n°4 - Route de Ville Pays) - Tranche n°2
- Groupement de commande voirie CCLST
- Subvention amende de police
- Transfert de la parcelle YD n°44 : station d'épuration Le Temple à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

- ~ Compte rendu de diverses commissions
- ~ Projets d'animations par la bibliothèque
- ~ Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 février 2023

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Valérie POMMÉ, Olivier VERDONCK, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Anne LE TIEC, Carole GIRAUD, Julien BOCHEREAU.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENTS excusés : Aurélie ROY a donné procuration à Olivier VERDONCK, Philippe DRUET.

ABSENT : //

Madame Carole GIRAUD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 06/2023

Loyer commercial du local sis 1 rue du Gué Romain à Reignac-sur-Indre
--

Monsieur le Maire indique que l'immeuble à l'angle de la rue Louis de Barberin et rue du Gué Romain est maintenant terminé. Il y a eu trois contacts différents pour le local destiné aux professionnels : deux paramédicaux et un médical qui est un dentiste fort intéressé.

Les élus ont donc été questionnés sur le loyer. Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du service Développement Économique de la Communauté de Communes qui lui a donné des pistes pour fixer le loyer en fonction du marché. Ainsi Monsieur le Maire propose 632€ de loyer mensuel+ 18€ de charges mensuelles.

Monsieur le Maire indique que pour un cabinet dentaire des travaux devront avoir lieu pour l'aménagement spécifique à la profession.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **FIXE** le loyer mensuel du local professionnel situé au 1 rue du Gué Romain à 632€ plus 18€ de charges mensuelles.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 07/2023**Choix des entreprises pour la réhabilitation d'un local communal de stockage de matériel**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier VERDONCK qui explique les offres reçues et l'analyse faite par SOLIHA maître d'œuvre pour ce projet.

Le Maire rappelle les interrogations par exemple de Mr Philippe DRUET qui proposait de faire un toit une pente voir de l'agréments de panneaux photovoltaïques, ce que le PLU ne permet pas sur cette zone rappelle Madame BEFFARA.

Les discussions ont lieu pour comprendre les différences de prix proposés et les réponses qui ont été apportées au maître d'œuvre par les entreprises.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **CHOISIT** les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous et dit que les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de l'Opération n°271 seront inscrits au budget 2023 ;

SOLIHA INDRE ET LOIRE MAITRISE D'ŒUVRE**37310 REIGNAC SUR INDRE**

Réhabilitation d'un local communal de stockage de matériel

LOT	ESTIMATIF HT	ENTREPRISES PROPOSEES	MONTANT DU LOT €HT	MONTANT DES OPTIONS et + ou - values €HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
LOT N°1 DEMOLITION MACONNERIE	55 437,38 €	BRIAULT	37 592,06 €	19 932,04 €	57 524,10 €	69 028,92 €
LOT N°2 CHARPENTE COUVERTURE	38 573,86 €	THIBAULT	44 449,31 €	- €	44 449,31 €	53 339,17 €
LOT N°3 MENUISERIE	8 957,55 €	LES ARTISANS MENUISIERS	10 436,86 €	- €	10 436,86 €	12 524,23 €
LOT N°4 ELECTRICITE	3 251,62 €	CADIEU	1 552,00 €	- €	1 552,00 €	1 862,40 €
Montant des travaux € :	106 220,41 €		94 030,23 €	19 932,04 €	113 962,27 €	136 754,72 €

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 08/2023**Groupement de commande voirie CCLST**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick GIRAULT qui explique que le groupe de travail concernant la voirie s'est réuni afin d'identifier les travaux généraux de voirie à réaliser nécessairement sur le territoire communal.

Ainsi a-t-il été demandé dans un premier temps à l'entreprise en charge de la maîtrise d'œuvre d'estimer les travaux sur trois secteurs à savoir : la pièce du Chêne (vers le hameau de Batilly), la Pièce de l'Image (rue du Battreau à partir de la rue de la Gare vers les Cours) et Bas Villepays.

Considérant les budgets et le fait que le Conseil Départemental a prévu d'aménager le carrefour situé à côté de l'entreprise de travaux publics LHEUREUX, il a été décidé d'attendre pour ce qui concerne les travaux envisagés pour la voirie de la Pièce du Chêne.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **RETIENT** dans le cadre du groupement de commande : Travaux d'entretien de voirie rurale et communale – Programme 2023 – sur le territoire de la communauté de communes Loches Sud Touraine, deux secteurs à savoir ceux de la pièce de l'Image et de Bas Villepays ;
- **DIT** que les travaux s'élèveront à 14 180€00 HT auxquels s'ajouteront les émoluments du maître d'œuvre et peut être des sondages amiante en fonction des obligations légales.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 09/2023**Choix des entreprises pour les travaux de voirie :
Aménagement de la rue du Mail (V.C. n°4 – Route de Ville Pays) – Tranche n°2**

Monsieur GIRAULT poursuit son argumentation sur la voirie en rappelant le nom des quatre entreprises qui ont répondu pour cette 2eme tranche de travaux qui comprenait une tranche ferme et une optionnelle, c'est-à-dire plus ou moins long de voirie.

Contrairement à l'année passée pour la tranche 1 de cet aménagement de voirie, c'est l'entreprise VERNAT TP qui est la mieux placée avec en plus une proposition de variante qui consiste à réaliser la structure de fondation des élargissements de voirie à l'aide de matériaux recyclés en concassé de béton, en substitution de la GNT diorite. Cette variante permet d'économiser 1 462€HT sur leur proposition de base qui est la moins chère de toutes les propositions reçues.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise VERNAT pour la tranche ferme et optionnelle avec variante pour un total de 52 423€00 HT ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 10/2023**Subvention amende de police**

Monsieur le Maire indique que l'année passée un projet avait vu le jour pour sécuriser les abords de l'école et faire ralentir les véhicules entre les deux bourgs. Apprenant que le Conseil Départemental avait prévu de refaire la bande de roulement puisque c'est la Route Départementale 58 qui relie les deux bourgs, ce projet avait été mis en attente.

Le CD37 a confirmé qu'ils avaient programmé ces travaux de voirie sur notre commune pour le 2^{ème} semestre 2023, aussi le Maire propose-t-il d'en profiter pour sécuriser le carrefour avec la rue du Stade comme envisagé précédemment et de faire réaliser en même temps que les travaux du CD37 le plateau de surélévation pour le ralentissement de véhicules entre les deux bourgs.

Le Maire présente le projet préparé par les services du Conseil Départemental pour un montant de 24 415€HT (29 298€00 TTC) et propose de solliciter une subvention dans la cadre des amendes de police.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **ACCEPTE** les travaux de voirie de mise en sécurité sur la route départementale 58 pour un montant estimatif de 29 298 € TTC ;
- **CHARGE** le Maire de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 11/2023**Transfert de la parcelle YD n°44 : station d'épuration Le Temple
à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine**

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration du hameau du Temple avait été construite dans les années 1990 sur un terrain privé. Lors de la rénovation de la station il a été convenu avec le propriétaire du terrain une régularisation de propriété par échange de parcelles, ainsi la commune est-elle maintenant propriétaire de cette parcelle YD44.

La Communauté de Communes, gestionnaire des stations d'épuration, souhaite acquérir cette parcelle afin de régulariser là encore la situation.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce transfert qui pourrait se faire sur les bases d'un remboursement des frais supportés par la commune lors de l'échange initial estimés à 2134€55.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **ACCEPTE** le transfert de propriété de la parcelle YD44 de la commune de Reignac-sur-Indre à la Communauté de Communes Loches Sud Touraine sur la base d'un remboursement de frais supportés par la commune estimés à 2 134€55 ;
- **CHARGE** le Maire ou la première Adjointe à signer tout acte à intervenir.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Délibération n° 12/2023**Réaménagement d'un logement meublé d'accueil temporaire au 28 A rue des Sabotiers**

Monsieur Olivier VERDONCK adjoint en charge des bâtiments présente le projet de réhabilitation du logement meublé pour l'accueil temporaire sis au 28 A rue des Sabotiers. Il rappelle que ce logement n'a pas fait l'objet de travaux depuis sa création dans les années 1990 et qu'il convient de la réadapter aux besoins des publics accueillis. Il propose de remplacer la pièce unique par deux pièces séparées permettant plus d'intimité pour les locataires et la rénovation des sanitaires et de l'isolation des fenêtres. Les travaux sont estimés à environ 40 000€ TTC.

Au vu de la complexité des travaux Monsieur VERDONCK suggère d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre dont les honoraires peuvent varier de 6 à 8 % du montant des travaux et propose le cabinet BFC Maîtrise d'œuvre à Loches.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(12 présents, 13 votants, 13 Pour)

- **VALIDE** le projet de travaux de réhabilitation du logement 28A rue des Sabotiers ;
- **CHARGE** le cabinet BFC Maîtrise d'œuvre d'assister la commune sur le projet : Réaménagement d'un logement meublé d'accueil temporaire au 28 A rue des Sabotiers ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 10/02/2023
et de la publication le 10/02/2023*



Questions diverses :

Monsieur le Maire distribue les enveloppes pour inviter les administrés de plus de 70 ans concernés par le repas de l'Age d'Or qui aura lieu le 04 mars 2023 à la salle de l'Orangerie. Il précise que cette année encore les invités devront répondre avec le coupon joint au courrier et par aucun autre moyen et cela dans le but d'éviter les erreurs.

Mr Georges Cattaert s'est rendu à St Hippolyte pour une réunion de la commission mutualisation de la Communauté de Communes d'où il émane que les communes recevront un tableau pour répertorier le matériel qui pourrait être mutualisé entre les communes. Monsieur le Maire en profite pour indiquer que la mutualisation sur le territoire de la communauté de communes des formations du personnel est très appréciée des agents de Reignac.

Mr Olivier Verdonck rend compte de la réunion de la commission habitat de la Communauté de Communes où il a été notamment indiqué un très bon retour concernant le numéro unique. Aussi encourage-t-il tous les conseillers à en parler autour d'eux.

Madame Beffara fait un point sur la conférence des maires à laquelle elle participe en tant que vice-Présidente de la Communauté de Communes. Elle indique qu'au 1^{er} janvier 2024 l'obligation de collecter les bio déchets entrera en vigueur, ce qui peut être très contraignant en terme de gestion pour les communes.

Madame Anne Le Tiec s'est rendue à la réunion SIVOM Vallée Indre Échandon. Elle indique qu'il fallut deux déplacements puisque le quorum n'était pas atteint la première fois. Lors de la deuxième réunion cependant il a été statué sur la subvention due par les communes en fonction du nombre d'enfants scolarisés au collège Alcuin de Cormery et qui profitent de l'infrastructure du gymnase.

Madame Valérie Pommé fait un bilan des activités du Conseil Municipal de Jeunes et de leur fête organisée en décembre qu'ils avaient très bien préparée en amont. L'animation étant moins leur point fort mais ils ont bénéficié de l'aide des animateurs de Puzzle. Elle indique les avoir sollicités comme chaque année pour le service du repas de l'Age d'Or. Elle informe l'assemblée qu'ils souhaitent organiser une Clean Walk qui aura lieu en même temps que la marche découverte municipale. Elle finit en indiquant que le projet photos municipal portant sur les entreprises reigoises est en train de prendre forme et qu'il sera sans doute plus important qu'initialement prévu.

Madame Carole Giraud, élue référente de la bibliothèque municipale, indique que différents projets sont en cours après la nuit de la lecture et les séances de dédicaces organisées récemment. Elle indique que l'agent municipal qui a en charge le développement des activités de la bibliothèque a pour cela besoin d'un budget qui s'élèverait à 1 000€ pour 2023. Elle demande si les élus sont d'accord sur ce principe dans l'attente du vote en mars prochain du budget communal 2023, les élus à l'unanimité acceptent le principe de vote de ce budget demandé.

Monsieur le Maire informe des difficultés de la commune de Dolus-le-Sec qui a appris la fermeture d'une classe de son école pour la rentrée prochaine.

Madame Beffara informe de l'avancement du projet SOPRIM sur notre commune qui a pris du retard, elle fait également le point sur le traitement des dossiers d'urbanisme en cours sur notre commune.

Elle fait état de la démission d'un agent en CDD sur un poste d'ATSEM, et indique que suite à des entretiens tenus ce jour, une candidate a été recrutée pour une prise de fonction le 27 février jusqu'au 23 juillet 2023.

Madame Beffara indique qu'une réunion a eu lieu à l'initiative de la mairie entre le SIEIL, ENEDIS, le service ADS, la commune et les porteurs des projets maison de santé et pharmacie. Il en a résulté la nécessité de refaire une étude puisqu'à l'heure actuelle le transformateur électrique alimentant ces parcelles de terrain n'est pas assez puissant. Le porteur de projet de la pharmacie a ensuite fait un recours gracieux par huissier auprès de la commune pour demander le retrait de la prescription de l'arrêté autorisant la construction sous réserve de l'installation d'un nouveau transformateur plus puissant à la charge des pétitionnaires.

L'assemblée des conseillers fait un point sur la cérémonie des Vœux du Maire qui a eu peut-être moins d'affluence mais au profit de plus de jeunesse.

Monsieur Georges Cattaert demande comment s'est passée la réunion avec l'ADAC concernant la relance de l'appel d'offre pour la livraison des repas en liaison froide à la cantine. Monsieur le Maire indique que la commune lance une procédure adaptée seule début mars 2023.

Concernant l'implantation d'une vidéo surveillance sur la commune, Monsieur Verdonck indique qu'une réunion s'est tenue avec un gendarme en charge du dossier vidéo protection sur le territoire afin de conseiller la commune.

Le 4^{ème} Adjoint poursuit en indiquant sa participation à l'inauguration du train à l'hydrogène pour des tests effectués sur la ligne Reignac-sur-Indre – Loches.

Monsieur Julien Bochereau indique que les pièces à changer sur l'aire de jeux sont arrivées donc l'aire de jeux va bénéficier d'une remise en état comme tous les ans. Il poursuit en confirmant la nécessité de fermer au public jeune ou moins jeune le pump-track afin d'assurer la réussite de l'engazonnement.

Madame Carole Giraud indique que le Chemin de l'Image est de plus en plus emprunté par des véhicules et qu'en double sens cela représente un risque à l'angle proche du transformateur électrique.

Prochaine réunion prévue notamment avec le vote du budget le lundi 13 mars 2023.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt et une heures trente.

Le présent feuillet clôture la séance du 06 Février 2023 comportant les délibérations :

06/2023 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Loyer commercial du local sis 1 rue du Gué Romain à Reignac-sur-Indre**

07/2023 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Choix des entreprises pour la réhabilitation d'un local communal de stockage de matériel**

08/2023 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Groupement de commande voirie CCLST**

09/2023 – Actes spéciaux et divers (1.7) - **Choix des entreprises pour les travaux de voirie : Aménagement de la rue du Mail (V.C. n°4 – Route de Ville Pays) – Tranche n°2**

10/2023 – Subvention (7.15) - **Subvention amende de police**

11/2023 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Transfert de la parcelle YD n°44 : station d'épuration Le Temple à la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine**

12/2023 – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6) - **Réaménagement d'un logement meublé d'accueil temporaire au 28 A rue des Sabotiers**

Prénom et Nom	Signature
Loïc BABARY	
Carole GIRAUD	

